

17/10/2014



Déclaration de Politique Générale

Allocution de Fadila LAANAN,
Ministre-Présidente du Gouvernement Francophone Bruxellois.

Vendredi 17 octobre 2014 – 9h – Parlement Francophone Bruxellois
Rue du Lombard, 77
1000 Bruxelles

Contact:

Jean-Pierre Boublal
Directeur de Cabinet-adjoint

&

Aurore Dierick
Porte-parole de Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Gouvernement
Francophone Bruxellois.

adierick@laanan.irisnet.be

0477/89 53 86

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Deux jours après la déclaration régionale, c'est aujourd'hui au tour du Gouvernement francophone bruxellois de se prêter à cet exercice démocratique.

C'est l'occasion de démontrer, une fois de plus, que les missions de notre Gouvernement sont essentielles, spécifiques et indispensables, au million d'habitants francophones de notre Région.

Je l'avais déjà dit il y a presque 3 mois, en vous exposant les principales lignes de force de l'accord de Gouvernement.

J'avais aussi fait état de notre volonté de redéployer et redonner corps à notre institution.

J'avais aussi insisté sur notre volonté d'articuler intelligemment les politiques menées par les différentes entités œuvrant à Bruxelles.

Mesdames, Messieurs,

Cette présentation avait donné lieu à un riche débat au sein de cette Assemblée, suivi d'un vote de confiance envers la majorité gouvernementale.

Près de 3 mois se sont écoulés et je peux déjà vous assurer que nous n'avons pas perdu de temps.

Nous avons réussi à maintenir les finances de la COCOF à l'équilibre tant pour l'ajustement 2014 que pour l'initial 2015. J'aurai l'occasion de vous présenter les chiffres lors de mes travaux budgétaires.

Un tel résultat a pu être réalisé via un travail d'évaluation rigoureux des politiques existantes et des choix sérieux sur les priorités à financer dans le futur, priorités guidées par notre déclaration de politique communautaire.

Nous avons fait le choix de la responsabilité et non celui de l'austérité.

Nous nous sommes refusés à couper dans les services publics et à mettre à mal le soutien aux personnes les plus fragilisées.

Nous avons le choix de la collaboration et des synergies avec toutes les institutions compétentes sur le territoire bruxellois qu'elles soient mono-communautaires, bi-communautaires ou régionales.

Nous avons initié les travaux nécessaires afin de saisir au mieux les défis posés par la VIème réforme de l'État et les transformer en opportunité de redéploiement.

Durant cette période, nous avons ainsi pu poser les jalons des champs d'action prioritaire pour cette législature.

Je pense notamment aux politiques de formation professionnelle, d'aide aux personnes handicapées, d'accueil de la petite enfance et d'accueil des primo-arrivants.

Enfin, durant cette période, nous avons pu prendre conscience de l'ampleur des attentes nourries par les citoyens et par les acteurs du secteur associatif.

Nous y répondrons, notamment en canalisant au mieux les ressources dont nous disposons. En veillant aussi à simplifier et à harmoniser la réglementation du non-marchand.

Nous y répondrons, comme à tous les défis, grâce à l'engagement et au professionnalisme de notre Administration francophone bruxelloise.

Nous y répondrons par le redéploiement de notre institution, par un recentrage et un renforcement de ses missions essentielles.

La COCOF, ce n'est ni la Région, ni la Fédération Wallonie-Bruxelles. La COCOF ce n'est pas non plus, une « institution de seconde zone ».

La COCOF, c'est « l'acteur » dont on a besoin pour accueillir au mieux nos enfants.

La COCOF, c'est l'acteur clé en matière de Formation Professionnelle.

C'est aussi l'interlocuteur en matière de politiques au bénéfice de ceux qui souffrent d'un handicap.

La COCOF, c'est l'institution qui accompagne les citoyens francophones dès leur arrivée à Bruxelles et tout au long de leur vie.

ENFANCE

Mesdames, Messieurs,

En matière d'Enfance, l'accord de majorité s'est fixé un objectif ambitieux de créer 7.500 nouvelles places d'accueil à Bruxelles d'ici le 1er janvier 2020.

Un tel objectif ne pourra être réalisé sans la bonne collaboration de tous les acteurs : la Région via les contrats de quartiers, les projets FEDER ou le personnel contractuel subventionné ; la Fédération Wallonie-Bruxelles pour financer le fonctionnement et bien évidemment la COCOF pour les infrastructures.

Dans cette perspective, le rôle de l'Observatoire de l'Enfance sera renforcé pour devenir un véritable instrument de concertation et d'orientation des politiques de l'accueil de l'Enfance à Bruxelles.

Nous poursuivrons, au niveau de la COCOF, l'excellente initiative prise sous l'ancienne législature, de lancer, chaque année, des appels à projets conjoints avec l'ONE pour soutenir la création de nouvelles places d'accueil.

Cette collaboration réussie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est un exemple de ce qu'il faut développer pour répondre aux besoins des Bruxellois en lien notamment avec le boom démographique

Par ailleurs, et comme nous nous y sommes engagés, dans un objectif d'accessibilité des milieux d'accueil pour tous, une proportion significative de places sera réservée aux familles fragilisées.

TRANSPORT SCOLAIRE

S'agissant du transport scolaire, les moyens nécessaires seront

consacrés à l'amélioration des conditions de transport, au développement de la formation des accompagnateurs, à l'amélioration des temps de parcours et la réduction du temps d'octroi des abonnements scolaires conformément aux priorités de la déclaration de politique communautaire.

ENSEIGNEMENT

En matière d'enseignement, la création de places constitue une préoccupation majeure. Je travaillerai sur deux axes. Le premier axe visera à optimiser les infrastructures existantes. Un plan stratégique de développement sera réalisé en 2015 afin de garantir une meilleure organisation des places et de la répartition des moyens humains et financiers.

Le deuxième axe consistera à proposer des solutions pour créer de nouvelles places. Ceci afin de répondre aux besoins prioritaires en matière de niveaux et types d'enseignement. Il faudra veiller aussi à offrir des formations adaptées aux offres d'emplois, tout en tenant compte de la répartition géographique des implantations

existantes. Ces travaux s'ancreront sur l'état des lieux de l'offre et des besoins réalisé par le facilitateur école.

Par ailleurs, je poursuivrai les rénovations et les constructions qui permettront un enseignement dans des conditions optimales. Il s'agit notamment de la rénovation complète des bâtiments de l'Institut Gheude, de l'aménagement du site du Bon air pour les cours pratiques de l'Institut Redouté-Peiffer, du déménagement de l'ESAC, de la création de nouvelles places pour l'Institut Herlin.

Au niveau de l'apprentissage des langues, un professeur néerlandophone donne des ateliers en néerlandais aux étudiants de l'institut Redouté-Peiffer. La possibilité de généraliser le projet « Native speaker » à l'ensemble des établissements de l'enseignement qualifiant est en cours d'analyse.

S'agissant des passerelles et du renforcement des synergies entre l'offre d'enseignement de la COCOF et les besoins des employeurs, je m'appuierai sur l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la COCOF relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement-Formation-Emploi.

Partie Formation Professionnelle

La formation professionnelle des jeunes et des moins jeunes, c'est une priorité phare du Gouvernement.

La formation est un levier essentiel pour les demandeurs d'emploi au marché du travail et un levier pour l'essor de Bruxelles.

C'est aussi notre apport principal à l'Alliance Emploi-Formation, menée avec les interlocuteurs sociaux bruxellois dans le cadre du « Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES), élargi aux pouvoirs communautaires ».

La Task Force opérationnelle « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise » qui sera prochainement créée au sein de ce CBCES élargi, proposera les fondements de l'Alliance Emploi-Formation d'ici fin 2014. Vu les missions du bassin « Enseignement – Emploi – Formation », notamment la réalisation d'un cadastre de l'offre d'enseignement et de formation et la création de pôles de synergies, notre Gouvernement sera attentif à créer les nécessaires

liens avec la Task Force opérationnelle.

La contribution du Gouvernement francophone bruxellois à cette Alliance consiste à atteindre au minimum 20.000 places de formation, pour 20.000 participants différents, à l'horizon 2020.

Cela passera tout d'abord par la garantie faite aux Bruxellois de moins de 25 ans de pouvoir bénéficier de 3.000 places de formations et de 2.000 places de stages et de formations en entreprises dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le Gouvernement adoptera un plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle.

Cette politique mobilisera l'ensemble des opérateurs de manière transversale, sur la base d'un cadastre de l'offre de formation ;
d'une meilleure anticipation des besoins en matière d'emploi ;
d'une évaluation et d'un suivi des politiques au travers de la mise au point d'indicateurs et aussi d'une adaptation qualitative de l'offre de formation existante et à venir.

Ce qui signifie que tous les opérateurs devront collaborer de manière beaucoup plus systématique et approfondie.

La dynamique de l'Alliance Emploi-Formation veillera tout d'abord à amplifier le lien et la coordination entre les politiques menées au niveau régional et les politiques de formation que nous menons.

Elle renforcera l'accord de coopération qui nous lie à la Région sur les politiques croisées « Emploi-Formation » .

Elle permettra, en outre, d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de collaboration entre « Actiris » et « Bruxelles Formation », sur des priorités telles que le dossier unique du demandeur d'emploi et le renforcement des relations avec les entreprises.

Dans la foulée, les partenariats seront démultipliés entre Bruxelles Formation, le réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), la formation pour les petites et moyennes entreprises, le VDAB Brussels, mais également l'enseignement qualifiant ainsi que les Communes et les CPAS.

Les collaborations entre la formation et l'enseignement seront intensifiées au travers d'une mise en œuvre accélérée de chantiers et outils communs :

- le Service francophone des Métiers et des Qualifications,
- le Cadre francophone des certifications,
- l'alternance, les équipements des écoles et des centres de formation,
- le Consortium de validation des compétences et le Bassin Enseignement Formation Emploi.

La réussite de la Garantie pour la jeunesse est également liée à la mise en place d'une stratégie de lutte contre le décrochage scolaire en cohérence avec les mesures prévues en FWB, notamment les services d'accrochage scolaire et les services d'aide à la jeunesse.

Cette logique partenariale mobilisera tout particulièrement la formation en entreprise : l'alternance est sur ce plan, à développer en association avec les secteurs.

Concrètement, un plan d'action à 5 ans propre à la formation en alternance des PME prévoira notamment une relance de

l'apprentissage avec un objectif de 1.500 jeunes, et également l'intensification des collaborations à tous niveaux.

Toutes ces mesures s'appuieront sur une mise en cohérence des actions d'information, d'orientation, de screening, de détermination, de reconnaissance des diplômes, de valorisation des acquis et de validation des compétences des demandeurs d'emploi.

Cela se fera, notamment, via un Guichet unique d'information/orientation à diriger à terme vers le modèle de « Cité des Métiers ».

Partie Personnes Handicapées

En ce qui concerne les personnes porteuses d'un handicap, notre ambition pour Bruxelles ne doit exclure personne. Il ne doit pas y avoir de discriminations envers les habitants.

A ce titre les personnes handicapées doivent bénéficier d'un large panel d'actions, notamment en matière d'intégration.

Notre Gouvernement entend renforcer la cohérence des politiques liées au handicap, au bénéfice des citoyens mais aussi encourager les partenariats avec le secteur et les synergies avec les autres institutions compétentes sur le territoire bruxellois.

Notre Gouvernement participera d'ailleurs aux réflexions institutionnelles sur la reprise éventuelle par l'OIP COCOM des compétences actuelles de Phare.

Dans cette optique, un groupe de travail spécifique cherche dès à présent comment développer les synergies avec la COCOM en ce qui concerne les aides individuelles.

En outre, le Gouvernement francophone veillera à renforcer dès à présent, les mécanismes de concertation des acteurs de la politique des personnes handicapées. Nous poursuivrons également les collaborations avec l'AWIPH, PHARE, les différents types d'enseignement et l'ONE.

Par ailleurs :

- Un nouvel accord de coopération sera établi avec la Wallonie.
- La collaboration entre le Service « Phare » et l'ONE au travers du projet pilote « Ocapi » sera évaluée, afin d'aborder la poursuite, l'amélioration et l'éventuelle pérennisation du projet.

En vue de garantir une meilleure visibilité et une offre de services accrue aux personnes handicapées, le Gouvernement soutiendra une stratégie d'information et de promotion du service « Phare ».

La collaboration entre le service « Phare » et les communes sera poursuivie afin d'encourager la mise en place de conseils consultatifs et d'un guichet « handicontakt » d'information, pour améliorer l'accueil individuel des personnes.

L'accessibilité de la Région bruxelloise à tous ses usagers sera poursuivie avec les acteurs concernés.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée adopté en 2014, différents groupes de travail composés des acteurs du secteur et des membres du Conseil Consultatif seront mis en place début 2015.

Il s'agira d'entamer ou de poursuivre les réflexions relatives à la rédaction des projets d'arrêté.

Le Gouvernement veillera à poursuivre les mesures du plan de grande dépendance qui constitue la réponse bruxelloise au Comité des Droits des personnes handicapées des Nations Unies.

L'observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée poursuivra sa mission d'étude sur le recensement des besoins avec un point d'attention sur les personnes vieillissantes.

Ensuite, le Gouvernement veillera à objectiver les besoins, notamment via une liste d'attente centralisée et via l'harmonisation des critères de grande dépendance avec les autres entités fédérées.

Toujours dans le plan de la grande dépendance, nous faciliterons l'ouverture et le fonctionnement des nouveaux centres de jour et d'hébergement.

Le Gouvernement ne délaissera aucune piste. C'est à ce titre, que

nous étudierons la possibilité d'établir une programmation pluriannuelle d'investissement relative aux places en centre de jour et d'hébergement.

Nous y réfléchirons aussi en terme de service d'aide aux personnes et aux familles.

De plus, afin d'augmenter l'offre de répit, nous entamerons des réflexions sur la création de places de répit dans les centres déjà agréés.

En matière d'emploi et de formation des personnes en situation de handicap, le Gouvernement veillera à la mise en place en 2015 d'un groupe de travail chargé de préparer la création de la cellule spécifique au sein de la Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté.

Il s'agira de développer et de diversifier les activités des ETA (entreprises de travail adapté).

De plus, nous procéderons à l'évaluation du projet « Pool H » qui vise à favoriser l'engagement des personnes handicapées dans les

entreprises.

Enfin, en matière d'hébergement, dès 2015, nous réfléchirons, en concertation avec les acteurs régionaux à un projet de réforme visant à intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dans les politiques de logement.

En effet, il nous semble important de poursuivre la diversification des solutions d'hébergement, leur coordination et de multiplier les logements de transition vers l'autonomie.

Mesdames, Messieurs les Députés,

Partie Cohésion sociale

En matière de cohésion Sociale, le Gouvernement consacrera la dernière année du quinquennat 2011 -2015, à la préparation des nouveaux contrats de cohésion sociale qui débiteront en janvier 2016.

Dans les prochaines semaines, le Gouvernement arrêtera les

priorités dans lesquelles devront s'inscrire les contrats 2016-2020.

Ces priorités seront établies en prenant en compte les recommandations émises par le « Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale » (CRACS). Ainsi que l'avis d'initiative émis par la section cohésion sociale du Conseil consultatif, et par diverses contributions fournies par les coordinations locales de cohésion sociale.

Dès que les priorités auront été adoptées par le Gouvernement francophone, et transmises aux coordinateurs communaux, un appel à projets sera adressé au secteur associatif.

Dès le début de l'année 2015, ces coordinateurs communaux, en collaboration avec les services du Collège, formuleront les propositions de contrat à soumettre aux concertations locales.

La procédure de ratification des contrats pourra ensuite se poursuivre jusqu'à l'approbation de ceux-ci par le Collège.

En ce qui concerne le FIPI, l'année 2015 marquera la transition vers

une réforme du dispositif.

En effet, les moyens financiers provenant du Fédéral et attribués aux Communautés ont été transférés à la COCOF dans le cadre de l'accord de la Sainte-Émilie.

Il appartient donc à la COCOF de déterminer les modalités d'un dispositif complémentaire à la politique de cohésion sociale.

Initialement prévu comme fonds d'impulsion, le FIPI est devenu progressivement un financement récurrent pour certaines communes et associations.

Sans remettre en cause le bien-fondé de ce financement quasi structurel, il y aura lieu de revenir vers un fonds d'impulsion afin de pouvoir soutenir par ce biais des actions innovantes, comme le demandent divers acteurs du secteur.

Ce repositionnement du FIPI interviendra au moment du démarrage du nouveau quinquennat.

Concernant l'accueil des primo-arrivants , le démarrage du premier bureau d'accueil des primo-arrivants, appelé BAPA, reste prévu

pour la fin de cette année 2014, ou au plus tard début 2015.

L'Administration francophone et le Cabinet du Ministre en charge de la cohésion sociale travaillent sur la dernière mouture des textes réglementaires.

Les appels à candidatures pour le BAPA et pour les formations FLE (français langue étrangère) seront lancés dans la foulée.

Mesdames, Messieurs,

Partie Action Sociale – Santé :

Au niveau du secteur ambulatoire Social et Santé, une évaluation du décret ambulatoire, comme le prévoit d'ailleurs celui-ci, est en cours ainsi que le développement d'un outil de programmation avec l'appui d'un consultant externe.

L'évaluation nous permettra d'identifier les améliorations à apporter au décret, mais aussi nous l'espérons, une réflexion sur

l'articulation des politiques ambulatoires à Bruxelles. Pour rappel, cette évaluation est organisée en concertation avec les partenaires sociaux qui font partie du Comité d'accompagnement de l'étude. Suite à cette évaluation, nous examinerons la nécessité de modifier le décret ambulatoire.

Le consultant externe nous a déjà fourni un travail extrêmement fouillé qui constitue les bases d'un véritable outil de programmation des services ambulatoires. Ce travail doit encore être complété, en concertation avec les secteurs, notamment sur le volet des indicateurs de besoins et d'activité. Sur cette base, nous comptons en 2015, poursuivre le travail sur les recueils de données et finaliser la mise en œuvre de l'outil de programmation. Tel que prévu dans l'accord de gouvernement, nous veillerons à étendre cet outil à la promotion de la santé et si cela s'avère opportun à d'autres secteurs de la COCOF

La compétence « Action sociale et famille » à la COCOF regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour Bruxelles, à savoir notamment : les maisons d'accueil pour les adultes en difficultés, les services d'accueil de jour pour personnes âgées, les centres

d'action sociale globale ou encore les services d'aide à domicile.

Les chantiers ouverts par le Gouvernement, en ce début de législature, sont d'ailleurs particulièrement nombreux.

Premièrement, les politiques du Gouvernement francophone s'axeront sur l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile lorsque cette solution est envisageable.

Nous avons particulièrement insisté dans la déclaration de politique générale sur une volonté claire: la nécessité de maintenir les personnes âgées à domicile, et ceci, dans de bonnes conditions.

Les services d'aide à domicile jouent un rôle essentiel dans ce processus.

C'est pour cela qu'un groupe de travail concernant cette problématique va être créé, notamment pour faire mieux correspondre la demande aux besoins des Bruxellois.

Un autre objectif de ce groupe de travail sera d'harmoniser ce qui

se fait au sein de notre Institution avec ce qui se fait à la COCOM.

Ce projet ne sera une réussite que si l'on envisage une harmonisation au niveau global bruxellois.

Une réflexion sera posée sur le contingent d'heures d'aide à domicile et le mode de calcul du financement du secteur

Une concertation sera effectuée avec le secteur et les fédérations concernées.

Enfin, un dernier grand défi sur lequel ce groupe de travail devra s'attarder sera une réflexion poussée sur le temps consacré à chaque bénéficiaire.

« Comment assumer les besoins de l'ensemble des Bruxellois en matière d'aides à domicile tout en assurant un service de qualité pour ceux qui en bénéficient ? »

Pour ce qui est du Secteur des personnes âgées, le Gouvernement continuera à soutenir le développement d'hébergements alternatifs

à la maison de repos.

3 maisons communautaires pour personnes âgées et 2 résidences services sont déjà agréées.

Le Gouvernement continuera également à soutenir les associations œuvrant pour la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

En ce qui concerne les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, l'accord de majorité prévoit la migration des institutions vers la COCOM tout en garantissant le principe général de standstill.

L'objectif est d'assurer, au-delà du transfert et à titre conservatoire ou permanent, la préservation des agréments et financements acquis par les institutions actives sur le territoire de la Région.

Il entend aussi garantir une sécurité juridique aux institutions concernées.

Les travaux nécessaires à ces migrations sont en cours en

concertation étroite avec les deux fédérations que sont Femarbel et la coordination bruxelloise d'institutions sociales (CBI). Ces travaux concernent notamment la "portabilité" de l'agrément.

Un travail similaire est réalisé pour les conventions de revalidation ainsi que les Initiatives d'Habitations Protégées (IHP). Un groupe de travail de l'administration examine, chapitre par chapitre, le protocole de transfert INAMI, dans chacune de ses composantes afin de déterminer secteur par secteur, service par service, les implications pour la COCOF et pour les opérateurs. L'administration participe aux groupes de travail organisé par le SPF santé et l'INAMI. Dans un très court terme, nous devrions disposer de toutes les informations utiles à une analyse détaillée des impacts de la VIème réforme de l'État

En matière de lutte contre les discriminations, plusieurs objectifs devront être poursuivis, et ceci, dès le début de la législature : l'égalité entre Femmes et Hommes, la lutte contre les stéréotypes de genre, ou encore les violences conjugales.

Cela se fera via un travail coordonné, concerté et intégré sur plusieurs plans : la recherche, la sensibilisation, l'accompagnement

psycho-social des victimes et des auteurs d'actes répréhensibles, et l'hébergement des victimes.

En matière de prostitution, une action commune et concertée pour développer une approche intégrée en Région de Bruxelles-Capitale est nécessaire.

A ce titre, nous poursuivrons la concertation qui a été mise en place au niveau de la Région, via l'Observatoire de la Sécurité et de la Prévention.

Quatre axes doivent pour nous être privilégiés: la lutte contre l'exploitation sexuelle et la criminalité associée à la prostitution, la récolte des données.

Mais aussi et surtout, l'amélioration du bien-être et de la sécurité des personnes prostituées.

Une attention particulière sera également portée à l'EVRAS.

Un premier bilan sera effectué avec l'ensemble des acteurs, notamment au niveau de l'appel à projets annuels.

L'objectif est de continuer à soutenir au mieux les projets EVRAS tout en augmentant encore la qualité des formations données à l'école.

Un autre enjeu fondamental consiste à répondre aux besoins des adultes en difficultés

Les services d'hébergement saturent et éprouvent des difficultés d'orientation des personnes en demande d'un hébergement.

De plus, les maisons d'accueil évoluent avec leur public et on assiste à une diversification des missions, du type et de la durée de l'hébergement.

C'est pourquoi, le Gouvernement poursuivra également son soutien aux alternatives à la maison d'accueil telles que: les projets intergénérationnels ou encore les projets « Housing First » notamment en partenariat avec la COCOM.

Enfin, le Gouvernement continuera à soutenir les services de médiation de dettes agréés et garantira leur financement.

Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et notre volonté est de poursuivre l'aide offerte depuis quelques années.

Partie Santé

La déclaration de Politique générale trace les grandes lignes de développement des politiques de Santé à mettre en œuvre à Bruxelles.

Avec l'objectif de lutte contre les inégalités sociales en matière d'accès à la santé, elle se décline en trois axes autour desquels s'articuleront les premières actions concrètes de l'année 2015. :

1. Optimiser le transfert de compétences prévu par la VIième Réforme de l'État,
2. Soutenir l'offre des associations qui, dans le cadre des budgets en initiatives, œuvrent sur le territoire de Bruxelles à l'amélioration du bien-être des Bruxellois.
3. Evaluer le décret ambulatoire et mettre en œuvre la programmation comme je vous en ai déjà parlé

Pour ce qui concerne la promotion de la santé, 2015 sera une année de transition pendant laquelle nous veillerons à assurer aux associations la continuité de leurs activités dans l'attente de la construction d'un cadre structurel et financier bruxellois.

Cela se fera en concertation avec le secteur, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une nouvelle réglementation bruxelloise sera élaborée afin de clarifier les missions confiées aux acteurs du secteur de la promotion de la santé dans un souci de cohérence et d'optimalisation des services rendus aux Bruxellois.

Enfin en matière de politique de la santé, une attention particulière sera portée aux besoins des Bruxellois qui ne seraient pas encore rencontrés dans le cadre des services ambulatoires et qui sont la conséquence de l'évolution de notre population.

Je pense notamment à :

- l'accompagnement des enfants malades (boom

démographique),

- l'accompagnement de la personne âgée ,
- la facilitation de l'accès à la santé pour les familles bruxelloises.

Mesdames, Messieurs,

Partie Fonction Publique

En matière de fonction publique, le gouvernement poursuivra les travaux initiés sous l'ancienne législature de modernisation de l'administration en étroite concertation avec les représentants des travailleurs.

La COCOF est une institution peu connue du grand public cependant comme j'ai pu le souligner elle joue un rôle clé au service des francophones bruxellois.

Ce rôle clé, elle peut le remplir en grande partie grâce à la qualité et à l'expertise des agents de l'administration.

L'objectif du collège sera d'une part d'augmenter la visibilité et

d'accroître l'image positive de la COCOF.

Nous veillerons à organiser une simplification administrative aux services des Bruxellois et des associations avec lesquelles l'administration collabore au quotidien.

Nous soutiendrons une politique de diversité au sein de l'administration et nous finaliserons les négociations sur le règlement de travail.

Nous investirons de manière prioritaire dans le développement des outils informatiques nécessaires au travail de qualité des agents. Ces investissements devront également permettre de développer et renforcer la gestion financière et budgétaire de la COCOF et d'améliorer le contrôle des subsides.

Nous poursuivrons également la réforme de la comptabilité initiée lors de la précédente législature.

Partie Culture :

Conformément à l'Accord de Majorité et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel pour Bruxelles, le Gouvernement axera ses politiques culturelles sur le renforcement de l'accès à la Culture pour tous et la médiation culturelle, dont l'objectif est de rapprocher l'offre culturelle de l'ensemble des publics bruxellois

Concrètement, le Gouvernement poursuivra sa politique d'accès renforcé à la Culture, par une politique tarifaire adaptée.

En outre, ce soutien à l'ensemble des projets permettant d'amener l'offre culturelle vers le public, en ce compris les homes, crèches, hôpitaux, écoles, centres de santé mentale, etc. et plus généralement, au sein de l'espace public, sera renforcé.

Les Centres culturels jouant un rôle central dans la mise en œuvre des droits culturels et la participation culturelle du plus grand nombre, le Gouvernement octroiera des moyens spécifiques à la Concertation des Centres culturels.

Ceci pour accompagner les centres culturels bruxellois dans leur démarche de reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet appui permettra également de déployer dès 2015, les bases d'un projet de médiation culturelle, à l'échelle régionale, en concertation avec Point Culture.

Les programmes d'initiation scolaire à la Culture seront maintenus, de même que le soutien aux ludothèques.

Le Gouvernement francophone veillera également dans le cadre de ses crédits facultatifs au développement des nouvelles formes d'expression culturelle, urbaine , émergente, populaire ou amateur.

Une enveloppe spécifique sera par ailleurs consacrée aux nouveaux projets en éducation permanente et aux nouveaux ateliers créatifs, dans le cadre de l'adoption d'un règlement propre à cette matière.

En matière de politique de proximité et de promotion de la diversité, l'offre de proximité sera amplifiée via les maisons des cultures existantes, dont les moyens en fonctionnement seront assurés.

Afin de favoriser la représentation de l'ensemble de la population bruxelloise au sein du secteur culturel, un appel à projets sera lancé en vue de remettre un Prix de la Diversité. Celui-ci sera remis à l'opérateur culturel ayant réalisé le plus d'efforts en vue d'introduire la diversité dans sa programmation, mais aussi, au sein de ses équipes techniques et artistiques.

En matière d'éducation à la Culture, l'accent sera mis dès à présent, sur l'amplification de la lutte contre toutes formes de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie et d'incitation à la haine en général.

Pour ce qui est du soutien aux artistes et à la création, le soutien au Guichet des Arts comme centre d'information et de guidance juridique, fiscale et administrative pour les artistes sera poursuivi.

Le soutien au secteur des cafés-théâtre sera quant à lui évalué, en vue d'un juste refinancement, étant donné leur fonction de tremplin professionnel pour la jeune création.

Des espaces de création seront garantis en faveur des artistes, via la poursuite du soutien aux résidences d'artistes.

Venons-en à la question de la Gouvernance culturelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel pour Bruxelles, le Gouvernement s'engage à impulser toutes les synergies nécessaires entre les différents pouvoirs publics compétents. L'objectif poursuivi est d'assurer la cohérence du projet culturel bruxellois.

Pour ce faire, tous les contacts nécessaires seront pris afin de mettre sur pied une « Task Force Culture », dont la mission sera de coordonner la stratégie culturelle sur le territoire régional, en lien avec les différentes instances du monde culture, artistique, et industriel créatif.

La réalisation d'une cartographie complète de l'offre culturelle bruxelloise sera d'ailleurs confiée à l'ADT.

Le guide des espaces culturels bruxellois sera également actualisé et des négociations seront menées avec la VGC, afin d'y intégrer les

infrastructures culturelles néerlandophones.

Un travail de simplification administrative sera aussi entamé en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je pense notamment à la simplification des formulaires de demande pour les petits montants, la simplification des procédures de tutelle et de copie conforme, ainsi que l'adoption de règlements en faveur des opérateurs culturels reconnus.

Un règlement-cadre sera par ailleurs adopté en 2015 afin de garantir un financement pluriannuel aux opérateurs subventionnés par la COCOF, et dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Culturel pour Bruxelles comme la mise en œuvre des droits culturels, la promotion de la participation et de la diversité culturelles, le soutien à la jeune création, etc.

Par ailleurs, nous continuerons à soutenir Télé Bruxelles, conformément au contrat de gestion 2014-2019.

Il conviendra dans ce cadre d'aider progressivement Télé Bruxelles à se déployer comme une véritable télévision publique d'envergure

régionale. L'ensemble des pouvoirs publics seront, dans cette optique, incités à intégrer systématiquement Télé Bruxelles dans les campagnes de communication.

Le passage de Télé Bruxelles à la diffusion numérique sera également progressivement envisagé. Enfin, il sera opportun de dialoguer avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la zone de diffusion de notre télé régionale.

Partie Sport :

En matière de sport, mon Gouvernement poursuivra sa politique, en veillant notamment, à favoriser l'accessibilité de la pratique sportive, au bénéfice de tous les citoyens.

Je ne vais pas énumérer les nombreuses qualités que revêt la pratique sportive mais je tiens à rappeler que le sport est aussi un vecteur d'intégration.

A ce titre, les politique axées sur la promotion du sport et plus particulièrement en faveur des femmes, des seniors et des personnes à mobilité réduite seront encore renforcées.

Par ailleurs, la lutte contre la violence et le racisme constituera un axe fort de notre politique sportive.

La promotion des comportements éthiques, la transmission des valeurs du sport et le fair-play guideront notre action.

Afin de pouvoir centraliser et de faire connaître au mieux les informations relatives à la pratique du sport, aux possibilités et aux infrastructures existantes, le Gouvernement poursuivra le travail de concertation avec les autres entités dont la Fédération Wallonie-Bruxelles et la VGC). L'objectif premier étant de poser rapidement les bases d'un guichet unique à destination du public et des clubs sportifs.

Ce point d'information central devrait permettre notamment aux clubs de pouvoir bénéficier d'une aide au niveau de leur gestion et de leurs obligations administratives.

En outre, concernant le développement d'infrastructures sportives, des synergies seront mises en place avec la compétence régionale afin de répondre au mieux à la demande croissante liée à l'explosion démographique en Région bruxelloise.

Mesdames, Messieurs,

Partie Relations internationales

En tant qu'entité fédérée belge, notre Institution est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats. Elle représente un million de francophones bruxellois, sur le plan international, européen et de la Francophonie. Il est donc important de renforcer et de défendre la présence de ces derniers sur la scène internationale mais aussi de valoriser l'image de Bruxelles dans le monde entier.

En ce qui concerne les relations bilatérales, il sera utile de faire un état des lieux et une évaluation des projets en cours.

Tout comme il sera nécessaire de déployer des thématiques prioritaires en ce qui concerne les partenariats.

Il conviendra également d'intensifier la mise en œuvre de projets de coopération par le biais de mission exploratoires. L'objectif est ici d'améliorer la qualité des collaborations avec nos pays partenaires, tout en tenant compte de l'émergence des nouveaux besoins ou de nouvelles problématiques sociétales.

A ce titre, le Gouvernement établira une liste de pays prioritaires afin de déployer davantage et de rendre encore plus visible l'action de notre Institution, en matière de coopération internationale.

Ici aussi, il conviendra de travailler sur une harmonisation et un assouplissement des procédures d'octroi d'aides financières.

En effet, nos moyens doivent permettre une plus grande mobilité et représentation des acteurs francophones à l'étranger.

Il faut aussi faciliter davantage d'accueil d'experts étrangers en Belgique via notamment l'organisation de colloques.

Cette harmonisation devra être réfléchie en lien avec les subsides octroyés par notre Gouvernement.

L'amélioration de l'image de Bruxelles sur la scène internationale passe également par une amélioration de la visibilité des Bruxellois francophones, notamment au sein de Wallonie-Bruxelles International. Il conviendra également de renforcer notre visibilité au sein de la Délégation Générale Wallonie-Bruxelles à Paris.

Partie Tourisme

En matière de tourisme la VIème réforme de l'État va entraîner la régionalisation de cette matière. La Commission communautaire française conserve tout de même une compétence communautaire limitée en matière d'investissement dans les infrastructures

touristiques sociales, comme les auberges de jeunesse, ainsi que la promotion nationale et internationale de Bruxelles.

Mesdames, Messieurs,

Cela fait donc près de trois mois que le Gouvernement bruxellois Francophone est à pied d'œuvre.

Ce qui me conforte dans ma volonté de tout mettre en œuvre pour offrir un projet solide aux citoyens.

Un projet abouti, cohérent, autour de priorités nettes, d'actions fortes et d'une ambition renouvelée.

C'est l'objectif de cette déclaration de Politique Générale et plus que tout, c'est l'ambition de mon Gouvernement.

Un Gouvernement qui portera fièrement les couleurs des Francophones bruxellois.

Un Gouvernement qui se battra, comme vous, de toutes ses forces

pour que l'avenir puisse s'éveiller plus beau que le passé.

Je vous remercie,